



1ER ATELIER DU BUDGET PARTICIPATIF

le premier rendez-vous aura lieu le 1er février. L'espace d'une matinée, après une courte réunion d'information, vous pourrez travailler en petits groupes pour élaborer chacun un projet présenté en fin de séance

Publié le 01 février 2025

Le budget participatif, c'est quoi ?

Doté d'une enveloppe de 165 000 euros par an, dont 10 000 € pour le conseil municipal des enfants, le budget participatif encourage les habitants à contribuer à l'amélioration de leur cadre de vie. En huit ans, plus de 40 projets ont été menés à bien, comme la création d'un caniparc, l'installation de fontaines à eau, de consignes à vélos, de composteurs collectifs, etc. Autant de réalisations qui renforcent la qualité de votre cadre de vie.

Depuis sa création en 2016, le budget participatif a permis la réalisation de plus de 40 projets proposés et choisis par les Belfortains. En 2025, il change de formule !

Les étapes

Vous serez invités à participer à des ateliers en deux temps :

- > le premier rendez-vous aura lieu le 1er février. L'espace d'une matinée, après une courte réunion d'information, vous pourrez travailler en petits groupes pour élaborer chacun un projet présenté en fin de séance .
- > Un second atelier aura lieu fin mars : il réunira les participants et les services municipaux, afin d'étudier ensemble la faisabilité des projets. Quatre à cinq d'entre eux seront retenus et proposés au vote de l'ensemble des Belfortains en avril ou mai.

Pour vous inscrire : <https://www.billetweb.fr/atelier-budget-participatif>

ou rendez vous à l'accueil de la Mairie, Place d'Armes.



 RETOUR À LA LISTE

